



NOTE – EMARGEMENT ASSEMBLEE GENERALE PRESENTATION DE LA LICENCE

La dématérialisation des licences ne permet plus aux délégués de présenter sa licence « papier », comme auparavant lors de l'émargement à l'assemblée.

Ainsi, lors de votre arrivée, pour pouvoir émarger, il conviendra :

1. Si vous êtes le président du club que vous représentez :

- De présenter une pièce d'identité **ou** un justificatif de licence (voir liste ci-dessous)

2. Si le président vous a donné pouvoir pour le représenter :

- **De présenter le pouvoir** que le président aura complété et qu'il aura dûment signé.

ET

- **De présenter un justificatif de licence à savoir, au choix :**

- La liste des licences du club sur laquelle vos nom, prénom, photo et numéro de licence apparaîtront (« listing officiel licenciés »)

OU

- Votre attestation de licence à partir de « MON COMPTE FFF »

OU

- Votre licence dématérialisée sur l'application Footclubs Compagnon (sur smartphone) ou attestation reçue par mail